



RECRUTEMENT - REMPLACEMENT SERVICE PÉRISCOLAIRE

En raison de l'absence d'agents du service périscolaire, la commune de Claret recherche dès que possible un **agent remplaçant contractuel pour le service périscolaire** (cantine, garderie et entretien). Le poste est à pourvoir dès que possible pour une durée d'un mois renouvelable.

Le poste de remplacement est organisé de manière « coupée » tout au long de la journée. La majeure partie du poste relève de la partie cantine (mise de table, service, entretien après le service). Il sera complété par un temps d'entretien le soir, à la fin du temps scolaire (sur les 4 jours d'école uniquement). Ainsi, le temps estimé hebdomadaire est fixé à 16 heures, il pourra être complété en cas d'absence supplémentaire ou de besoins exceptionnels du service. Cela nécessite une certaine souplesse et disponibilité de la part de l'agent.

MISSIONS :

Placé sous l'autorité du responsable du périscolaire, l'agent devra :

- Participer à la préparation des repas et de la mise de table pour la cantine (du lundi au vendredi)
- Participer au service de la cantine : impliquant le service des enfants et la surveillance de la salle (du lundi au vendredi)
- Participer à l'entretien de la cantine après le service : nettoyage des tables, rangement...
- Assurer la sécurité des enfants pendant le temps du repas et lors de leurs déplacements jusqu'au point de restauration.
- Faire remonter les potentiels problèmes/difficultés d'un enfant au responsable du périscolaire
- Réaliser l'entretien quotidien d'une salle de classe.

PROFIL

- Dynamique,
- Autonome,
- Sérieux,
- Bon relationnel avec les enfants,
- Travail en équipe,
- Disponible,

Expérience souhaitée mais non obligatoire.

La détention du BAFA serait également un plus (mais non obligatoire).

RÉMUNÉRATION

La rémunération proposée est basée sur une **rémunération au taux horaire en fonction d'un état des heures réalisées et d'une indemnité de congés payés de 10%**.

CANDIDATURE

Les candidatures (CV + lettre de motivation adressée à Monsieur le Maire) sont à transmettre par mail à mairie@claret.fr ou à déposer en mairie directement avant le **17/11/2023**.